

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **8 juillet 2019**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

78-19

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 3 juin 2019.

 Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	2 396.68
Remise Provinciale	3 449.30
Administration	1 880.64
Conciergerie	288.36
Coordonnateur en loisir	1 899.62
Eau potable	803.58
Aqueduc	441.97
Législation	9 826.95
Eau usée	13.39
Inspecteur municipal	281.25
Voirie	2 875.69
RÉSEAU ROUTIER	
Nivelage routes non pavées	4 949.68
Entretien et réparation véhicule et équipement	533.31
Achat gravier	718.60
abat-poussière	5 953.26
Lignage rues	3 789.15
Article quincaillerie, asphalte froide, poteau en «U»	595.08

Vêtement et fourniture de sécurité	532.74
Essence, huile et diesel	592.17
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (6/12)	1 991.67
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	46.96
Frais de déplacement mai-juin	188.40
Camp de jour	52.28
Frais publipostage	277.52
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	400.24
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	685.44
Téléphone (centre)	75.15
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	385.53
Téléphone (cellulaire)	33.92
Fond d'information du territoire	20.00
Contrat service photocopieur	994.24
Frais de postes (journal)	61.18
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	24.44
Frais de postes (timbres)	310.43
Bris aqueduc route 297	888.49
Rebuts écosite Matapédia	33.11
MRC Matapédia - quote-part 2019	38 653.32
Achat tondeuse manuelle 21 po	436.89
Publication appel d'offres public contrat neige	375.96
Rénovation centre municipal	13.51
support graphique site internet avril-mai-juin	86.23
Intérêts emprunt temporaire	1 999.11
1er versement Sûreté du Québec No 70-19	15 670.00
Obligation et intérêts No 68-19	21 230.33
Don Club Optimiste - Optiboef No 65-19	350.00
127 105.77	

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

79-19

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

80-19**APPUI****Concernant l'admissibilité des travaux de réfection des passages à niveau au programme MTQ**

Considérant que les passages à niveau sont des structures essentielles à l'interconnexion entre les routes et rues d'une municipalité ;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau sont exigés par les exploitants du chemin de fer (CN, CP ou autres) avec très peu de préavis ;

Considérant que les municipalités et les villes doivent budgéter leurs dépenses plusieurs mois à l'avance ;

Considérant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau représentent un investissement de l'ordre de 100 000 \$ et plus et qu'ils sont payables par le propriétaire de l'emprise de la route qui traverse la voie ferrée ;

Considérant que ces investissements représentent pour la plupart des petites municipalités du Québec un investissement majeur ;

Considérant qu'il est possible de soumettre au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux de voirie en priorité 4 ;

Considérant que le MTQ refuse de rendre admissible en priorité 4 de la TECQ les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

1. De demander au gouvernement du Québec de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau ;
2. D'exiger des exploitants du rail un préavis de deux (2) ans (incluant une estimation du coût des travaux), les avisant que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement sont requis à un passage à niveau sous la juridiction de la municipalité ou de la ville ;
3. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent l'admissibilité des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau aux programmes de subvention du MTQ, incluant la TECQ ;

4. De transmettre la présente résolution à :

M. François Legault, Premier ministre du Québec
M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec
Mme Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région
du Bas-Saint-Laurent
M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
M. Jacques Demers, président de la FQM
M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ.

Maire

81-19

APPUI

**Concernant une demande d'augmentation du budget d'aide
à la voirie locale du MTQ**

Considérant que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années ;

Considérant que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu ;

Considérant que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement ;

Considérant que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais de Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) - volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux ;

Considérant que les nouvelles exigences du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ ;

Considérant que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400 M \$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70 M \$;

Considérant que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec ;

Considérant que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL sur le réseau routier local 1 et 2 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

1. De demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées et d'enlever l'exigence de déposer aux programmes des plans e devis définitifs ;
2. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes ;
3. De transmettre la présente résolution à :

M. François Legault, Premier ministre du Québec
M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec
Mme Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région
du Bas-Saint-Laurent
M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
M. Jacques Demers, président de la FQM
M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ.

Maire

82-19

DON

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ pour le 10^e Salon des mots de La Matapédia à Sayabec en 2020.

Maire

83-19

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02, CONCERNANT L'AMENDEMENT DU COÛT DES REDEVANCES DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES (2008-05)

ATTENDU que les membres du conseil doivent ajuster la mesure d'imposition des droits aux exploitants des carrières et sablières pour l'année 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2019-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le règlement 2017-02 concernant la réglementation de l'exploitation des carrières et les sablières (2008-05) est amendé par le règlement 2019-02 et désormais l'article 5 se lira comme suit :

ARTICLE 5 MONTANT DU DROIT TAXABLE

Pour l'exercice financier 2019, le droit payable est de 0,59\$ par tonne métrique (2 200 lbs) pour toutes substances assujetties et sera indexé annuellement. Le droit payable est de 1,12\$ par mètre cube pour toutes substances assujetties sauf, dans le cas de pierre de taille, où le montant est de 1,59\$ par mètre cube.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Paul Lepage, maire

Nadine Beaulieu, sec-trés.

84-19

APPEL D'OFFRE ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER

Appel d'offres public pour l'entretien des chemins pendant l'hiver 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 les soumissions ont été ouvertes, le 27 juin à 11h00 aux locaux de la MRC de La Matapédia.

Trois soumissions reçues et conformes : (taxes incluses)

Transport Martin Alain : 183 292,76\$ par année,
549 878,29\$ pour 3 ans

9388-2520 Québec Inc. : 152 465,15\$ par année,
457 395,15\$ pour 3 ans

Transport Rock Gagné : 116 529,81\$ par année,
341 310,19\$ pour 3 ans

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la plus basse des soumissions reçues soit celle de Transport Rock Gagné Inc. au montant de 341 310,19\$ avec taxes pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

Maire

85-19

VACANCES ESTIVALES

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fermeture du bureau municipal pour les vacances d'été, la semaine du 21 au 27 juillet, la semaine du 18 au 24 août et la semaine du 22 au 28 septembre 2019.

Maire

86-19

REGROUPEMENT OMH

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse se prononce contre l'entente proposé de regroupement des Offices municipales d'habitation d'Amqui, de Causapscal, de Lac-au-Saumon, de Sayabec, Saint-Moïse, de Saint-Tharcisius, de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et de Val-Brillant.

Maire

87-19 **AVIS DE PAIEMENT TAXES DUES**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi de relevé d'état de comptes pour les taxes impayées pour les années 2017 et 2018.

Maire

88-19 **BUDGET OMH 2019 RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget révisé 2019 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à 6 002,00\$ au lieu de 5 702,00\$ et autorisation le versement de la balance de la participation financière de la municipalité.

Maire

89-19 **BRANCHEMENT AQUEDUC**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux pour le branchement du 43 chemin Kempt au réseau d'aqueduc.

Maire

90-19 **TRAVAUX DE VOIRIE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux de nettoyage et reprofilage de fossé dans le 1^{er} rang ainsi que dans les routes Brochu, Paradis et Thibeault.

Maire

91-19 **TRAVAUX SYLVICOLES**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux sylvicoles, sur les lots 5099064 et 5099480, proposés dans le plan d'intervention forestière sur les terres publiques intramunicipales de Saint-Moïse du Groupement forestier Métis-Neigette Inc.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h10.

Président

Secrétaire

